La banque bloque mon compte

Par DACO

Bonjour,

Je suis sincèrement désolé de vous déranger, mais j'ai vraiment besoin de votre aide.

Je suis client de cette banque B depuis quelques semaines et j'ai reçu ma première paie il y a trois semaines. J'ai transféré environ 3 000 ? de mon ancien compte R vers mon nouveau compte B, et tout s'est bien passé. Cependant, lorsque j'ai essayé de transférer de l'argent vers mon deuxième compte, un compte de cryptomonnaie, j'ai rencontré un blocage de sécurité qui m'empêche de dépenser ou de transférer de l'argent. Mon argent est donc bloqué, précisément 3 890 ?.

J'ai contacté le support client par téléphone et on m'a dit de fournir un document expliquant que j'utilise mon compte pour recevoir ma paie et effectuer des virements. J'ai fait ce qu'on m'a demandé.

Quelques jours plus tard, j'ai reçu un courriel de B m'informant que mon compte sera clôturé dans 15 jours, précisément le 07/07/25. Malgré cela, je ne peux toujours pas effectuer de virements vers mon autre compte. J'ai appelé le service client à plusieurs reprises, et ils ont immédiatement fait une demande de virement, qui a été refusée, comme vous pouvez le voir sur la photo.

J'ai contacté le service client à trois reprises, et à chaque fois, on m'a informé qu'ils ne pouvaient rien faire et que mon argent serait bloqué jusqu'à la clôture du compte, soit 60 jours selon le dernier courriel d'annulation de virement.

Je pense qu'il est illégal de bloquer mon argent pendant 60 jours sans me donner de raison valable. J'espère que vous pourrez me trouver une solution à ce problème.

J'ai donc 0? et je vais recevoir ma paie sur le même compte le 25 et donc impossible de l'utiliser. Rester donc plus de 60 jours sans argent. Je n'ai même pas de quoi me nourrir pour la semaine.

Dans l'attente d'une réponse qui pourrait m'aider,
Merci à vous.

Par DACO

Photo: https://ibb.co/Y71gt2WF
https://ibb.co/tpnTp6mv

Par yapasdequoi

Bonjour,
La banque peut clore le compte si elle constate que vous n'avez pas respecté la convention.
Elle peut aussi vous dénoncer à TRACFIN si elle identifie des mouvements suspects.
Acheter des cryptomonnaies en fait évntuellement partie.

Vous n'avez vraiment aucun moyen de paiement pour vous acheter à manger ? carte ou chéquier ?
Il va falloir trouver un épicier qui fait crédit.

Par DACO

Non rien.
Cependant attendre 60 jours. C'est plus qu'abusif. Non ?

Par yapasdequoi

Non : c'est la loi.
Elle protège le consommateur, mais ici vous en faites les frais.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31456]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31456[/url]

Par DACO

Merci de prendre le temps de me répondre. Malheureusement, je n'ai aucun moyen de raccourcir le délai d'attente de 60 jours. Cela représente deux mois pendant lesquels mes économies et mon salaire sont bloqués. En sachant que j'ai aucun motif de la suspension et du fait que ceci étant aussi long.

Par yapasdequoi

Si vous lisez le lien, vous verrez que la banque n'a pas besoin de fournir un motif.
Par contre il est étonnant qu'en ouvrant ce compte vous aviez seulement prévu le virement vers ce compte externe.
Vous n'avez même pas une carte de débit sur ce compte afin de retirer du liquide à un distributeur ?
Vous ne pouvez même pas faire un virement à un ami qui vous avancerait vos courses ?
Demandez à votre employeur que votre paye du mois prochain soit versée sur un autre compte. Il est peut être trop tard pour Juillet.

Par DACO

Merci de prendre le temps de me répondre. Malheureusement, je n'ai aucun moyen de raccourcir le délai d'attente de 60 jours. Cela représente deux mois pendant lesquels mes économies et mon salaire sont bloqués. En sachant que j'ai aucun motif de la suspension et du fait que ceci étant aussi long.

Par DACO

Je vais essayer avec mon employeur, pour la carte je suis bloquée j'ai essayé et impossible de faire un seul virement même 1?. Je vais donc devoir me débrouiller jusqu'au 25 en espérant avoir le temps de faire le changement d'iban sinon ça risque d'être compliqué. Merci à vous en tout cas.

Par DACO

Je vais essayer avec mon employeur, pour la carte je suis bloquée j'ai essayé et impossible de faire un seul virement même 1?. Je vais donc devoir me débrouiller jusqu'au 25 en espérant avoir le temps de faire le changement d'iban sinon ça risque d'être compliqué. Merci à vous en tout cas.

Par yapasdequoi

avez-vous tenté un retrait en distributeur ? ou alors la carte aussi est bloquée ?

Par ITERNITY1979

Bonjour

J'ai été cliente de cette pseudo banque il y a quelques années, j'ai vite pris la fuite?

Dès que cette banque ne trouve pas d'intérêt (si le client n'a pas de découvert par exemple et n'apporte pas d'argent?) elle bloque le compte,de nombreux clients ont rencontré cette mésaventure et certains à l'étranger avec une CB bloquée?
Ou bloquer le compte avec des fonds et mettre des mois à le débloquer?les avis négatifs pullulent?

Envoyez leur une mise en demeure avec un RIB sur lequel doit être fait le virement de votre argent et ouvrez un compte ailleurs, aucun sérieux .

Bon courage

Ines

Par yapasdequoi

Il n'est pas utile de dénigrer cette banque, une expérience personnelle n'en fait pas une généralité.

Ce n'est pas une pseudo banque, et comme toutes les autres banques elle définit sa convention de compte et ses critères.
Sur le lien il est bien expliqué comment toute banque peut clore un compte, et mettre fin à la relation avec un client.

Il y a d'autre part un "droit au compte bancaire" pour les personnes en difficulté. A demander à la Banque de France.
[url=https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/droit-au-compte-bancaire]https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/droit-au-compte-bancaire[/url]

Sur un site juridique il est préférable d'apporter une aide juridique.

Par Isadore

Bonjour,

Vous avez le droit de demander un acompte à votre employeur équivalent à la moitié du salaire du mois en cours en lui demandant impérativement de le virer sur votre nouveau compte.

L'acompte est un droit du salarié :
[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/demander-acompte-salaire]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/demander-acompte-salaire[/url]

La référence légale exacte :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006902858]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006902858[/url]

Dans votre malheur, vous avez un peu de chance, on est pile le 15 du mois, le jour à partir duquel vous pouvez demander un acompte.

Il existe chez certains buralistes un moyen d'ouvrir un ersatz de compte bancaire fourni par un établissement de paiement, et qui permet en quelques minutes d'obtenir une carte et un RIB. Je ne recommande pas en remplacement d'un compte bancaire, mais ça peut dépanner. Seul souci, il faut pouvoir avancer 25 euros, mais ça peut s'emprunter auprès de ses proches.

Sinon un mont-de-piété (crédit municipal) peut vous avancer du liquide en échange d'un gage, en général entre 50 et 70 % de la valeur du bien. Vous pouvez le récupérer ensuite en remboursant la somme.

Par Gabyl

Mont de piété...en remboursant la somme du prêt + intérêts !

En attendant ces clôtures de comptes en pagaille sont une vraie galère !
Beaucoup de banques en ligne se le permettent bien qu'es les mouvements des dits comptes ne soient pas forcément suspects.
Même chose chez celles ayant pignon sur rue qui traînent des pieds à fournir des liquidités de plus de 300? tout en se montrant totalement intrusif sur les raisons qui vous amènent à effectuer des retraits

---
Par ITERNITY1979

Bonsoir,

Il ne s'agit pas de dénigrer, des milliers de clients se sont plaints des pratiques de cette banque.

Oui, une banque peut clôturer un compte sans avoir à se justifier mais pas laisser le client sans 1e et sans même

pouvoir se nourrir.
Certains clients ont eu la malchance de rencontrer ce problème en étant à l'étranger.

Ici, le seul "tort" c'est de ne pas avoir laissé l'argent sur le compte Boursorama.

Ines

Par janus2

Sur le lien il est bien expliqué comment toute banque peut clore un compte, et mettre fin à la relation avec un client.

Bonjour,
La fermeture du compte est une chose, le blocage en est une autre.
Pour bloquer le compte à son initiative, la banque se doit d'avoir une raison valable, émission de chèques sans provision, doute sur une fraude, provenance illicite de fonds.
Et surtout, elle doit laisser au titulaire l'équivalent du RSA pour ses dépenses vitales.

Par janus2

Il n'est pas utile de dénigrer cette banque, une expérience personnelle n'en fait pas une généralité.

Il semble tout de même y avoir de nombreux problèmes de ce type avec cette banque. Elle parait être très "chatouilleuse" dès que le client fait un virement de plus de 1000?. Pas mal de clients rapportent avoir été bloqués suite à un virement, et même vers un de leurs propres comptes dans une autre banque.
La surveillance des actes illégaux est une chose, empêcher les clients d'utiliser normalement leurs propres fonds en est une autre.